

Cadre d'évaluation des apprentissages

**Espagnol,
langue tierce**



**Enseignement
secondaire**

2^e cycle

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010
ISBN 978-2-550-60251-4 (PDF)
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire
ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu,
le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.



Cadre d'évaluation des apprentissages

INTRODUCTION

À la suite des nouvelles orientations en évaluation, qui ont été annoncées dans *L'école, j'y tiens!*, et de la publication des documents sur la progression des apprentissages, le régime pédagogique a été modifié et prévoit que l'évaluation s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* afférent à chaque programme. Ce document fournit les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages prévus au Programme de formation de l'école québécoise et contribue à en assurer la validité.

Constitution du résultat disciplinaire

Pour chaque discipline, le Cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire transmis à l'intérieur de chacun des bulletins. Il est à noter qu'un tableau synthèse, publié séparément, présente les pondérations pour l'ensemble des disciplines de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation présentés dans le Cadre d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation. Ils tiennent compte des précisions apportées dans les documents sur la progression des apprentissages quant aux connaissances que les élèves doivent acquérir et mobiliser. La présentation des critères est structurée de façon à simplifier l'évaluation en permettant notamment de réduire le nombre de résultats à consigner et à communiquer dans les bulletins.

Évaluation des connaissances

Le Cadre d'évaluation balise la manière dont les connaissances doivent être prises en compte dans l'évaluation. Ainsi que le précise le texte d'introduction des documents sur la progression des apprentissages, l'évaluation doit « porter à la fois sur les connaissances de l'élève et sur la capacité qu'il a de les utiliser efficacement dans des contextes qui font appel à ses compétences ».

Espagnol, langue tierce

Enseignement secondaire, 2^e cycle

Constitution du résultat disciplinaire

En espagnol, langue tierce, conformément au régime pédagogique, seul le résultat disciplinaire est communiqué à l'intérieur des bulletins. Ce résultat est fondé sur l'évaluation des compétences, selon la pondération présentée dans les tableaux suivants.

3 ^e année du secondaire		
Pondération		Libellé du bulletin
<i>Interagir en espagnol</i>	45 %	Espagnol
<i>Comprendre des textes variés en espagnol</i>	35 %	
<i>Produire des textes variés en espagnol</i>	20 %	

4 ^e et 5 ^e année du secondaire		
Pondération		Libellé du bulletin
<i>Interagir en espagnol</i>	40 %	Espagnol
<i>Comprendre des textes variés en espagnol</i>	30 %	
<i>Produire des textes variés en espagnol</i>	30 %	

Critères d'évaluation et explicitation

Les critères d'évaluation sont présentés à l'intérieur des tableaux figurant aux pages suivantes. Ils sont accompagnés d'une explicitation visant à guider les enseignants dans le choix ou l'élaboration des outils d'évaluation. Les critères ou les éléments d'explicitation marqués d'un astérisque (*) doivent faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doivent pas être considérés dans les résultats.

Évaluation des apprentissages

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant la responsabilité du choix des « instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés » (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de faire appel à une diversité de moyens pour évaluer les apprentissages des élèves, qu'il s'agisse par exemple d'un contrôle sur l'acquisition de connaissances ou d'une grille d'évaluation portant sur la mobilisation de celles-ci dans le contexte de la réalisation d'une tâche.

TABLEAU I

Interagir en espagnol

45 %¹

40 %²

Évaluation des apprentissages

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Efficacité de la communication d'idées liées aux propos de l'interlocuteur	• Recours à des réactions verbales et non verbales • Adaptation du message en fonction de l'interlocuteur et du contexte • Apport d'idées lors de l'échange • Cohérence et pertinence du message • Engagement dans l'interaction • Aisance à transmettre le message
Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	• Respect de règles phonétiques • Formulation de phrases respectant la syntaxe • Respect de règles d'accord • Utilisation d'un vocabulaire lié au sujet ou à la situation • Recours à des connaissances sociolinguistiques
Utilisation de connaissances propres aux repères culturels*	• Expression d'idées liées aux repères culturels abordés • Appréciation de produits culturels hispanophones
Utilisation efficace de la démarche*	• Application des étapes de la démarche • Recours à des stratégies d'apprentissage et d'utilisation de la langue

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

¹ 3^e année du secondaire.

² 4^e et 5^e année du secondaire.

TABLEAU 2

Comprendre des textes variés en espagnol

35 %¹
30 %²

Évaluation des apprentissages

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Démonstration de la compréhension du texte	• Interprétation d'indices sonores, gestuels ou graphiques, ou d'éléments médiatiques • Identification du vocabulaire connu et d'éléments d'organisation du texte • Repérage d'idées ou d'informations explicites • Inférence d'idées ou d'informations implicites • Expression de la réaction au texte • Expression de l'appréciation du texte
Interprétation adéquate de repères culturels*	• Repérage d'idées liées aux valeurs et aux coutumes des pays hispanophones • Établissement de liens avec sa culture • Appréciation de produits culturels hispanophones
Utilisation efficace de la démarche*	• Application des étapes de la démarche • Recours à des stratégies d'apprentissage et d'utilisation de la langue

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

¹ 3^e année du secondaire.

² 4^e et 5^e année du secondaire.

TABLEAU 3

Produire des textes variés en espagnol

20 %¹

30 %²

Évaluation des apprentissages

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Cohérence du texte	• Expression d'idées pertinentes et suffisantes • Organisation et enchaînement des idées • Respect de la structure et des éléments propres au type de texte • Adaptation à la situation de communication
Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	• Utilisation d'un vocabulaire approprié au sujet • Application de règles d'accord, de syntaxe, d'orthographe d'usage et de ponctuation • Respect des conventions liées à la production orale (dont la phonétique) • Utilisation adéquate d'éléments médiatiques
Utilisation de connaissances propres aux repères culturels*	• Réinvestissement de connaissances liées à des repères culturels
Utilisation efficace de la démarche*	• Respect des étapes de la démarche • Recours à des stratégies d'apprentissage et d'utilisation de la langue

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

¹ 3^e année du secondaire.

² 4^e et 5^e année du secondaire.

